



Séance du conseil d'administration du CROUS
Du 13 mars 2024

Délibération CA – 2024-03-13-03
Relative à l'élection du Vice-Président Etudiant

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

Vu l'arrêté rectoral du 9 février 2024 proclamant les résultats des élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Limoges organisées du 6 au 8 février 2024

Vu la convocation des membres du conseil d'administration du CROUS de Limoges pour la séance du 13 mars 2024

Point de l'ordre du jour

3 – Election du Vice-Président Etudiant

Article 1 : Le Conseil d'Administration se prononce sur l'élection du Vice-Président Etudiant

Candidat : ...*Johann Metry*..... :*24*.....Voix

Candidat :Voix

Candidat :Voix

Candidat :Voix

Fait à Limoges le 13 mars 2024

Le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur,
la Recherche et l'Innovation

Claudio Galderisi